

<p style="text-align: center;">PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE PASSERELLE A2/A</p>
--

Contenu de la formation

- une séquence théorique de 2 heures,
- une séquence pratique hors circulation de 2 heures,
- une séquence pratique en circulation de 3 heures.

Le but de cette formation est de vous adapter à un nouveau véhicule et de vous amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une moto de plus de 35 kw.

À l'issue de cette formation, vous recevez une attestation dont un exemplaire est envoyée à la préfecture. Vous pouvez alors faire ajouter la catégorie A sur votre Permis de Conduire

Attention : la seule attestation de suivi de la formation n'autorise pas à conduire ! Seule la délivrance du Permis de Conduire - Catégorie A donné à l'utilisateur le droit de conduire les véhicules qui relèvent de cette catégorie.

Objectifs de la formation

Cette formation s'inscrit dans une démarche « post-permis » et a notamment pour objectifs :

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW,
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW,
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.